

en maintenant le rapport étroit qui existe entre les deux opérations, le Conseil a cru devoir donner le pas à l'amélioration des accès et des communications ordinaires. On verra bientôt comment cette amélioration des accès a pour effet de préparer en même temps l'exécution du chemin de fer lui-même, et de le rendre aussi facile et aussi peu coûteux qu'il est permis de l'espérer.

La municipalité de Montmorency a donc étudié, d'après le nouveau tracé, un boulevard ou avenue présentant une largeur de 14 m dans la partie comprise entre la station d'Enghien et l'Orangerie et de 12 m seulement à partir de l'Orangerie jusqu'au point où le nouveau boulevard se reliera aux avenues ouvertes dans l'ancien parc de Mora.

La dépense nécessaire pour exécuter le nouveau boulevard se compose de deux éléments différents :

1. Acquisition des terrains. C'est la partie la plus importante de la dépense, la seule qui, à raison de l'incertitude des expropriations, présente plus ou moins d'inconnu.

L'évaluation des terrains, faite avec le plus grand soin par une commission d'estimation choisie par le Conseil municipal, s'élève de 150 000 à 170 000 F 170 000 F

2. Travaux de terrassement et de macadamisage de la voie.
Ces travaux ont été estimés par la même commission à 60 000 F
Somme à valoir 10 000 F
Total environ 140 000 F

Ainsi, un capital de 240 000 francs — ou, ce qui en est l'équivalent, une annuité d'environ 15 000 francs pour servir l'intérêt et l'amortissement du capital, — telle est, en définitive, la somme nécessaire pour améliorer les communications entre la station d'Enghien et Montmorency et, par là, ramener la vie, le mouvement, la richesse dans un pays si heureusement doté sous tous les autres rapports.

Mais ce capital de 240 000 francs, cette annuité de 15 000 francs comment les trouver ? A qui les demander ? Ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, c'est cette question des voies et des moyens qui offre quelque difficulté.

Comme le plus grand nombre des communes de France, la commune de Montmorency est pauvre : son octroi est sa principale et presque son unique ressource. Elle est prête cependant à s'imposer les plus grands sacrifices pour réaliser un projet d'un si grand intérêt, et elle se propose en conséquence de demander l'autorisation d'augmenter son octroi, ce qui lui procurera une recette annuelle de 7 à 8 000 francs. C'est le produit de cet octroi supplémentaire qu'elle a l'intention

d'appliquer exclusivement à l'ouverture du nouveau boulevard.

Il n'y a cependant pas d'illusion à se faire. Si la commune de Montmorency est livrée à ses propres forces, rien n'est possible. L'annuité de 7 à 8 000 francs, dont la caisse municipale espère pouvoir disposer, représente l'intérêt et l'amortissement d'une somme de 120 000 francs environ, c'est-à-dire la moitié seulement de la somme nécessaire pour exécuter le projet dont il s'agit. De plus, la commune réussirait difficilement à réaliser à de bonnes conditions le capital représenté par l'annuité de 8 000 francs. La ville de Montmorency ne saurait donc, sans assistance, ni réaliser le capital représenté par l'annuité de 8 000 francs, ni se procurer le capital complémentaire.

C'est cette assistance que la ville de Montmorency vient demander à la puissante Compagnie du Nord.

Cet appel, nous ne craignons pas de l'adresser à la seule bienveillance de la Compagnie. Nous ne nous dissimulons pas cependant combien la question présenterait de difficultés s'il s'agissait de demander à la Compagnie un sacrifice sans compensation. Heureusement la situation n'est pas telle et nous croyons pouvoir établir que l'intervention de la Compagnie du Nord, loin d'être une charge pour elle, répond, au contraire, à ses intérêts les mieux entendus.

Et d'abord, il ne s'agit pour la Compagnie du Nord d'une subvention effective et non remboursable. Il s'agit simplement d'une avance. Le capital à dépenser étant évalué approximativement à 240 000 francs, la première moitié se trouverait représentée et couverte par l'annuité de la commune de Montmorency. Quant à l'autre moitié, la Compagnie du Nord la récupérerait sous la forme suivante.

Aujourd'hui la Compagnie du Nord assure à l'entreprise de correspondance entre Enghien et Montmorency une subvention de 10 centimes par voyageur. Le nombre de ces voyageurs, à l'aller et au retour, étant d'environ 75 000, c'est 7 500 francs de subvention annuelle. Or il n'est pas douteux que l'établissement de la nouvelle avenue permettrait à la Compagnie du Nord de supprimer cette subvention. Non seulement l'entrepreneur n'aurait pas à en souffrir, mais encore il trouverait d'amples dédommagements, premièrement dans la réduction de ses frais de traction, deuxièmement dans l'augmentation du nombre des voyageurs. Si la Compagnie du Nord veut bien mettre la question à l'étude, elle se convaincra aisément que cette économie est certaine.

1. dans la subvention de la commune . . .	8 000 F
2. dans l'économie de la subvention aux omnibus	7 500 F
	<u>15 000 F</u>